

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2024

### **DELIBERATION N°2024/195**

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAAF POUR LE SOUTIEN À  
L'EMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX  
(PAT) ET APPROBATION DU PAT 2025-2028 ALIMENT'R LAB UBAYE

**Date de convocation : 11 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : **26**

Présents : **14**

Absent(s) : **12**

- dont suppléé(s) : **0**
- dont représenté(s) : **6**

**Résultat du vote :**

Votants : **20**

- dont « pour » : **20**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstentions » : **0**

**PRESENTS :**

Mmes **BARDIN** Régine, **JACQUES** Elisabeth, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel (*quitte la séance après le vote de la question n°20 et donne pouvoir à Chloé OCCELLI*), **OLIVERO** Albert (*quitte la séance après le vote de la question n°15*), **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric et **TRON** Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne, **BLATTMANN** Sabine (*pouvoir à ORTUNO Miguel*), **DONNEAUD** Chantal (*pouvoir à FORTOUL Jacques*), **GARCIER** Clarisse et **GARCIER-RICHAUD** Hélène (*pouvoir à JACQUES Elisabeth*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*) et **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à GASTON Arnaud*).

**ABSENTS :**

Mme **MATTERA** Wendy.

M. **ISOARD** Bernard.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme **BARDIN** Régine

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAAF POUR LE SOUTIEN A L'EMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT) ET APPROBATION DU PAT 2025-2028 ALIMENT'R LAB UBAYE**

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), le ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt déploie un soutien pour le financement à l'émergence de Projets Alimentaires Territoriaux. **La CCVUSP souhaite bénéficiaire de ce soutien pour l'émergence de son PAT intercommunal 2025-2028 intitulé Aliment'R Lab Ubaye.**

En effet, la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon est un territoire à la fois riche et contraint. Elle s'étend entre les sommets alpins et les rives du lac de Serre-Ponçon, offrant un cadre naturel spectaculaire propice au tourisme, impliquant aussi un isolement géographique et des contraintes d'altitude. La population du territoire est relativement faible et vieillissante, ce qui pose des défis en matière de renouvellement des activités agricoles et économiques. Par ailleurs, le manque d'équité sociale reste une réalité sur le territoire, avec un accès limité aux produits locaux pour certaines populations, notamment celles à faibles revenus.

Par ailleurs, la Vallée fait face à plusieurs enjeux majeurs liés à son besoin de diversification économique dans un contexte de transition. D'un point de vue économique, les filières locales hors tourisme sont insuffisamment structurées, ce qui limite la valorisation des produits du terroir. Sur le plan environnemental, la transition du territoire est en cours avec le développement d'une offre touristique 4 saisons et l'essor souhaité de nouvelles filières, dont celle de l'alimentation de proximité.

**L'enjeu clé est d'améliorer la résilience alimentaire, économique et environnementale du territoire, notamment en cas de crises. Le PAT intercommunal s'inscrit dans la continuité du partenariat déjà établi avec la commune de Jausiers pour son PAT de niveau 2 et en cohérence avec les actions du PAT du Département des Alpes de Haute-Provence.**

**Le PAT ALIMENT'R LAB UBAYE présente un plan stratégique** visant à définir et déployer la stratégie territoriale alimentaire, en s'appuyant sur une meilleure connaissance de la filière, sur des partenariats renforcés et sur une approche privilégiée d'expérimentations territoriales en faveur de la résilience alimentaire, par la diversification des productions, tout en tenant compte des changements climatiques à l'œuvre. **Il s'articule autour de trois objectifs stratégiques (OS) :**

OS 1 : Renforcer la connaissance du système alimentaire local

- **Action 1** : Diagnostic de l'amont du système et de sa structuration actuelle
- **Action 2** : Etude sur les pratiques alimentaires des habitants et identification des leviers de lutte contre la précarité alimentaire
- **Action 3** : Démarche prospective portant sur la résilience alimentaire du territoire à l'horizon 2040

OS 2 : Etablir une gouvernance partagée, de l'échelle locale à l'internationale

- **Action 1** : Animer et renforcer les partenariats inter-PAT (Jausiers, Département, Espace Valléen, PAT voisins)
- **Action 2** : Intégrer les acteurs socio-économiques locaux dans les instances de concertation et de pilotage
- **Action 3** : Mettre en réseau le PAT de l'échelle locale à nationale et renforcer les partenariats existants avec les territoires italiens

- **Action 4** : Accompagner l'émergence d'un tiers-lieu agri-culturel dans le cadre d'une reconversion de la friche de Breissand

OS 3 : Expérimenter en faveur de nouvelles productions agricoles et alimentaires

- **Action 1** : Etude de faisabilité pour l'installation d'une pépinière forestière de territoire
- **Action 2** : Expérimenter l'implantation de parcelles viticoles en montagne, en partenariat avec le Val d'Aoste
- **Action 3** : Créer des espaces partagés de transformation des produits agricoles et forestiers non-ligneux
- **Action 4** : Accompagner l'essor de l'activité économique agroalimentaire, en faveur de la diversification des productions locales

**Le PAT ALIMENT'R LAB UBAYE présente aussi un plan thématique** qui dresse les prévisions opérationnelles en faveur des 4 thématiques cibles pour le territoire (valorisation des produits locaux, développement des circuits courts alimentaires, réduction du gaspillage alimentaire et lutte contre la précarité alimentaire). Le plan thématique sera ajusté annuellement, en tenant compte de l'avancement du plan stratégique. **Il s'articule autour de deux objectifs thématiques (OT) :**

OT 1 : Valoriser les produits locaux et développer les circuits courts alimentaires

- **Action 1** : Actions en partenariat avec le département pour l'approvisionnement local en produits de proximité
- **Action 2** : Sensibilisation des publics sur l'alimentation-santé et le patrimoine culinaire alpin
- **Action 3** : Accompagnement au développement des circuits courts et de proximité dans la distribution locale

OT 2 : Réduire le gaspillage alimentaire et lutter contre la précarité alimentaire

- **Action 1** : Diffusion des méthodes développées par la Commune de Jausiers visant à réduire le gaspillage alimentaire
- **Action 2** : Mise en place d'actions pour lutter contre la précarité alimentaire sur le territoire

Le PAT *ALIMENT'R LAB UBAYE* sous réserve de la sélection par l'Etat (en février 2025) nécessitera le recrutement d'un agent chargé de mission dédié au projet, pour toute la durée de sa mise en œuvre, soit 3 ans, et au grade d'ingénieur. Une délibération sera proposée pour créer ce poste en début d'année 2025.

Entendu l'exposé,

Le conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants, relatifs aux compétences des EPCI ;

**VU** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, qui promeut les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ;

**VU** la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et prévoyant la publication d'une stratégie nationale pour l'alimentation durable ;

**VU** le SRADDET de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, adopté en 2019, qui définit les grandes orientations régionales en matière d'aménagement du territoire, de transition écologique et de développement durable, incluant les objectifs liés à l'agriculture et à l'alimentation durable ;

**VU** les statuts de la CCVUSP, notamment sa compétence en matière de développement économique ;

**CONSIDERANT** la nécessité de promouvoir une agriculture durable et résiliente sur le territoire de l'EPCI, en lien avec les enjeux de souveraineté alimentaire et de lutte contre le changement climatique ;

**CONSIDERANT** la volonté de développer un système alimentaire local et solidaire, intégrant les dimensions sociales, environnementales et économiques ;

**CONSIDERANT** l'importance d'impliquer l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, associations, etc.) dans une démarche participative pour renforcer les circuits courts et les filières locales ;

**CONSIDERANT** les subventions et financements mobilisables dans le cadre de dispositifs régionaux, nationaux ou européens pour le développement des PAT ;

**CONSIDERANT** les engagements pris par l'EPCI en matière d'accès à une alimentation saine, de réduction du gaspillage alimentaire et de lutte contre la précarité alimentaire ;

**VU** l'avis favorable de la commission Attractivité du Territoire réunie le 10 décembre 2024 ;

Sur proposition d'Agnès PIGNATEL, vice-présidente en charge de l'attractivité du territoire,  
Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le PAT Aliment'R Lab Ubaye 2025-2028, dont la sélection officielle par l'Etat interviendra en février 2025.
- **APPROUVE** le montant total du projet, estimé à 137 227 € et bénéficiant d'un taux d'intervention de 70% de crédits nationaux, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais de personnel	137 227 €	DRAAF – 70%	96 058, 90 €
		Autofinancement CCVUSP – 30 %	41 168,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>137 227 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>137 227 €</b>

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter toute subvention publique liée à l'opération, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à sa réalisation, à lancer les marchés publics et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la CCVUSP

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.

Signature :